

Saint-Jean-de-Matha

La municipalité de Saint-Jean-de-Matha est située à environ 35 km de Joliette et à 1 heure de route de Montréal (Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, 2022). Elle connaît, depuis quelques années, une forte expansion commerciale et résidentielle. Le développement économique y est d'ailleurs très prospère dans plusieurs secteurs d'activités, comme l'agroalimentaire, le commercial et l'industriel. Cela se traduit aussi par une croissance démographique dans la municipalité. En effet, la variation projetée de la population pour 2020-2041 est de +12,4 % selon ISQ (2021).

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie d'environ 485 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 10 % (48 ha) de la superficie totale (carte 4.13). L'objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 0,2 ha de milieux humides.

Mentionnons aussi que des efforts de protection sont en cours pour les milieux humides retrouvés autour du lac Mondor, en tête du bassin versant de la rivière Bayonne. En effet, selon des inventaires, ces milieux humides abritent des espèces fauniques et floristiques à statut particulier, mais sont aussi de premier plan pour la connectivité écologique régionale (Brouillette, 2013). La FCEL souhaiterait d'ailleurs la réalisation d'un vaste projet de connectivité écologique, reliant le parc régional des Sept-Chutes et les chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, de part et d'autre de la rivière Noire. Selon la FCEL, les milieux humides du lac Mondor s'intègrent bien dans ce vaste projet de corridors écologiques. Le statut de « conservation » a été attribué à ces milieux humides dans le cadre du PRMHH.

Aussi, la municipalité de Saint-Jean-de-Matha a identifié plusieurs milieux humides, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, qui sont des milieux propices pour la restauration. Certains d'entre eux sont en bon état selon le portrait du territoire, mais ont tout de même été identifiés lors du sondage pour la restauration. Un inventaire terrain pourrait confirmer l'état de ces milieux, ainsi que leur statut de restauration.

Périmètre d'urbanisation

Afin d'alimenter l'analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Jean-de-Matha, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.13 ci-dessous. D'autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme la répartition des milieux humides d'intérêt et leurs fonctions écologiques, ainsi que les projets de développement à venir.

Quelques grandes ZFPD sont identifiées dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Jean-de-Matha. Dans ces zones, seulement deux petits milieux humides, un marécage et un marais sont identifiés (carte 4.13). Le marécage se situe en rive d'un cours d'eau et se trouve donc protégé par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. Quant au marais, il est à proximité d'un parc. Il s'agit d'une dépression qui, selon les images satellites, semble déjà perturbée par la proximité du milieu anthropique. D'ailleurs, selon l'analyse faite au portrait du territoire (Groupe DDM, 2021a), ce marais est dans un état moyen. Aussi, selon les réponses de la municipalité au sondage, ce milieu humide est déjà altéré. Ces deux milieux humides ont une priorité de conservation de premier ordre, principalement parce qu'ils sont situés

en amont et à proximité d'une prise d'eau potable. Ils contribuent donc fort probablement à filtrer les eaux de ruissèlement des polluants et des sédiments (une analyse du contexte hydrogéologique aiderait à en savoir davantage). Ils contribuent aussi à relâcher doucement les eaux lors des périodes sèches afin d'assurer une quantité minimum d'eau disponible à la prise d'eau. Ces fonctions et services écologiques sont probablement bien rendus par le marécage, mais en raison de sa taille, cette contribution écologique est faible.

Selon la municipalité, le marais est déjà altéré et est visé pour le développement d'un projet domiciliaire d'environ 50 unités de logement de type multifamilial. Le marécage sera assurément évité, considérant qu'il est protégé par la bande riveraine.

Tableau 4.13 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	48
Nombre de milieux humides dans ces zones	2
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	0,2
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	0,4
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	48
Résultat de la séquence <i>éviter-minimiser</i>	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	1
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	0
Nombre de milieux humides visés pour du développement	1



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D Conservation de la diversité biologique
- B Brise-vent naturel et écran solaire
- F Filtre contre la pollution
- P Qualité du paysage
- N Régulation du niveau de l'eau
- E Rempart contre l'érosion
- S Rétention des sédiments
- C Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques
MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones
à fort potentiel de développement du périmètre
d'urbanisation de Saint-Jean-de-Matha

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021

Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-13_dd_SaintJeanMatha_engagement_2022-04-08.mxd

0 100 200 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.13